

DECLARATION FSU – CDEN 62 – 20 novembre 2017

En préambule à ce CDEN, nous souhaitons nous exprimer sur l'horaire de sa tenue. Si nous comprenons bien qu'il s'agit de permettre aux représentants des parents d'élèves d'être présents, nous tenons à signaler que cela ne le permet pas forcément aux représentants des personnels en raison des réunions parents-professeurs, des CA ou de réunions institutionnelles. Nous demandons donc qu'il puisse y avoir un roulement sur les horaires afin de permettre à chacun de participer à l'instance.

Il n'aura fallu que quelques mois pour que le nouveau gouvernement montre son vrai visage en reprenant d'une part les recettes d'austérité qui depuis 30 ans contribuent à l'accroissement de la pauvreté et de la précarité et au creusement des inégalités sociales et en attaquant d'autre part « en même temps » les salariés, les demandeurs d'emplois, les retraités et les agents des services publics. En ce qui concerne les fonctionnaires, les prévisions de 120 000 suppressions de postes sur 5 ans, le nouveau gel du point d'indice, le retour de la journée de carence et l'augmentation de 1,7% de la CSG dont les modalités de compensation annoncées sont à ce jour toujours insatisfaisantes., le report du PPCR sont autant de mesures vexatoires et stigmatisantes que nous ne pouvons accepter. A cela s'ajoute la suppression brutale d'un tiers des emplois aidés dans les écoles et établissements de l'académie- sans même compter ceux qui relèvent des collectivités territoriales -ce qui met à mal la qualité du service public. Ces personnels sont plongés dans une précarité encore accrue alors que les missions qu'ils effectuent devraient être transformées en emplois pérennes et statutaires. La suppression prévue de 2600 postes dans le second degré ne fait qu'aggraver la situation. Enfin, le dernier rapport de la Cour des Comptes, à partir du constat des insuffisances du remplacement (ce que nous pointons régulièrement) en profite pour proposer de nouvelles dégradations du statut au lieu de poser la seule vraie question, celle des difficultés de recrutement dans une profession devenue extrêmement peu attractive, avant tout faute de salaire satisfaisant.

Concernant ce CDEN, nous tenons à remercier les services académiques pour la transmission en amont des documents qui nous ont permis de préparer correctement cette instance dont l'ordre du jour est, entre autres, le bilan de l'année scolaire 2016/2017. Une année particulièrement difficile et épuisante en collège avec la mise en place de réformes contestées et le changement de tous les programmes simultanément. Ce n'est pas l'assouplissement, sans moyens supplémentaires, de la réforme du collège annoncé en juin par le ministre qui a changé la donne pour cette rentrée scolaire. Comme nous l'avions déjà dit en septembre, cet « assouplissement » relève de l'affichage politique et donne lieu à la mise en place d'options low cost. Dans le département, et même avec ces horaires très faibles, c'est 1/3 seulement des sections qui a été réouvert. Nous sommes dans l'attente des données concernant les sections euros et le latin/grec. Quoi qu'il en soit, la FSU demande le retour d'une carte des langues vivantes et anciennes cadrée nationalement et avec de véritables moyens horaires fixés eux aussi nationalement pour que tous les élèves soient traités à égalité. Sur ce point de l'offre linguistique, nous demandons que tous les collèges proposent au moins 3 LV: il n'est pas acceptable que les élèves de 5 collèges du département n'aient aucun choix.

Le bilan des effectifs, quant à lui, se traduit par une hausse dans de nombreux collèges du département. La minorisation des effectifs dont nous avons fait état en janvier dernier lors de la préparation de rentrée s'est confirmée et les ajustements de l'été n'ont pas forcément amélioré significativement les situations. Pire, ce sont les collèges en Education Prioritaire qui sont le plus fortement pénalisés puisque leurs effectifs augmentent alors qu'il faudrait une diminution significative pour donner à tous les élèves des chances de réussite -comme l'a encore souligné récemment l'Institut des Politiques Publiques.

En collège toujours, les injonctions de certains chefs d'établissement concernant l'évaluation des élèves est une autre source de tension. Les pratiques pour empêcher les collègues d'évaluer leurs élèves selon les modalités pédagogiques qu'ils choisissent ne sont pas acceptables. Le LSU n'impose pas un mode d'évaluation, les enseignants ne doivent donc pas se voir interdire de mettre des notes ou d'en rendre compte aux parents d'élèves via les logiciels de suivi utilisés.

En SEGPA, comment expliquer la baisse brutale des effectifs de 6^{ème} SEGPA ? Si la circulaire de 2015 concernant les SEGPA invite à davantage d'inclusion, elle n'autorise absolument pas la disparition des classes de 6^{ème} SEGPA. Or ce que ne montre pas le tableau « constats et DGH SEGPA » c'est justement la façon dont est effectuée l'inclusion. Sur ce document, certaines classes sont des classes de 6^{ème} SEGPA sur le papier mais pas en réalité. A la place, ce sont des « 6^{ème} dites inclusives », qui sont mises en place. La structure SEGPA ne conserve donc plus une classe de 6^{ème} SEGPA mais fonctionne en « dispositif inclusif ». Ce qui n'a pas les mêmes conséquences sur le travail pédagogique de la classe, sur les conditions de travail des enseignants spécialisés et de collège et sur la manière même de penser l'inclusion. L'inclusion, telle qu'elle est mise en place, à marche forcée, a pour conséquence la perte de sens du métier pour les enseignants spécialisés et la disparition progressive et programmée des SEGPA alors qu'elle ont été reconnues comme les plus compétentes pour lutter contre la difficulté scolaire. La structure SEGPA est clairement fragilisée au profit de fonctionnements disparates qui ont trop souvent peu à voir avec une réelle volonté émancipatrice pour les élèves.

Il n'est pas possible de prétendre construire l'inclusion par une politique injonctive décrétant l'École inclusive. L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit.

Par ailleurs, la FSU réclame davantage de transparence concernant les commissions de pré-orientation : en effet, évolution du nombre de demandes de scolarisation en SEGPA, critères précis retenus, composition des commissions et sous commissions... Tout cela mérite quelques éclaircissements.

La SEGPA est au service des élèves en difficulté. Détruire progressivement la SEGPA ne contribue ni à augmenter le niveau de qualification des élèves ni à améliorer leurs chances d'accès à l'emploi.

Pour le primaire, la FSU revendique également, depuis de nombreuses années, la baisse des effectifs pour améliorer les résultats des élèves et les conditions de travail des enseignant-es. Les CP dédoublés en éducation prioritaire ont été mis en place à moyens constants, en utilisant au passage une grande partie du dispositif « plus de maîtres que de classes » pourtant plébiscité par la profession. L'objectif affiché de « 100% de réussite au CP » est ressenti comme un déni de réalité par les enseignant-es qui, chaque jour, œuvrent à gérer au mieux la difficulté scolaire dans des milieux particulièrement défavorisés.

La disparition du « plus de maîtres que de classes » est programmée malgré les affirmations de non mise en concurrence des deux dispositifs. Menée à moyen constant et sans aucune expérimentation, la réforme « CP dédoublés » a conduit à la dégradation des effectifs dans les autres classes en REP et dans les écoles hors REP où la difficulté scolaire existe aussi.

La réduction des effectifs doit concerner l'ensemble des classes, et le dispositif CP à 12 doit s'accompagner d'un effort conséquent sur la formation initiale et continue des enseignants, du respect de la liberté pédagogique des enseignants, concepteurs des situations d'apprentissage et de la reconstitution et du développement des RASED qui doivent être complets partout.

De même, la scolarisation des 2 ans doit être rendue possible partout et tous les enfants doivent compter pour établir la carte scolaire, qu'ils soient en éducation prioritaire ou pas. De plus, pour que les tout-jeunes élèves tirent bénéfice d'une scolarisation précoce et pour convaincre les familles, il faut mettre en place des conditions particulières, au sein d'une organisation particulière, avec des enseignants volontaires et formés. Pouvoir être attentif à leurs besoins propres, les aider dans leur socialisation, le développement du langage requière des classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans avec des effectifs réduits à 15 élèves.

Enfin, la FSU souhaite attirer votre attention sur la situation des enseignants référents, professionnels essentiels pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont les conditions de travail sont éprouvantes tant le nombre de dossiers à gérer est élevé et les missions annexes restent trop importantes sans qu'ils aient les moyens matériels de remplir correctement leurs missions. De plus, ces personnels ne sont toujours défrayés de leurs frais de déplacement.

Pour la FSU, c'est à tous les niveaux de la scolarité que l'on doit mettre les moyens suffisants pour que l'on atteigne l'objectif de la réussite de tous les élèves.